

## **Conditions Générales de Vente - SEBLINA**

Dernière mise à jour : 24 juillet 2025

### **1. Objet :**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations proposées par la société SEBLINA, spécialisée dans la dératisation, désinsectisation, désinfection et dé pigeonnage, auprès des clients particuliers, sociétés et professionnels (syndics, collectivités, commerces, entreprises, etc.).

### **2. Acceptation du devis :**

Toute prestation fait l'objet d'un devis écrit, gratuit et détaillé, valable 1 mois à compter de sa date d'émission.

L'acceptation du devis, par signature ou accord écrit, vaut engagement ferme et implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV.

### **3. Prix et modalités de paiement :**

Les prix sont exprimés en euros TTC (toutes taxes comprises) pour les clients particuliers et les sociétés ou professionnels, sauf disposition contraire indiquée sur le devis.

Pour les entreprises concernées par l'auto-liquidation de la TVA (conformément au 13° de l'article 242 nonies A de l'Annexe II du Code général des impôts), les prix sont exprimés en Hors Taxes (HT). Dans ce cas, la mention légale sera indiquée sur la facture, et la TVA devra être auto-liquidée par le client.

Le paiement est exigible en totalité dès la première intervention, sauf mention écrite contraire.

Moyens de paiement acceptés : espèces (dans les limites légales), chèque ou virement bancaire.

Le paiement doit intervenir sous 30 jours maximum à compter de la date de facture.

En cas de retard, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées :

- Intérêts de retard au taux légal en vigueur,
- Indemnité forfaitaire de 40 EUR pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce).

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Le déplacement et l'expertise sont facturés 75 € TTC. Toutefois, ces frais sont offerts si l'intervention proposée à la suite du diagnostic est validée par le client.

## Conditions Générales de Vente - SEBLINA

### 4. Conditions d'intervention :

Les interventions sont réalisées sur rendez-vous convenu avec le client. Le site doit être accessible, sécurisé et conforme aux règles d'hygiène.

En cas d'impossibilité d'accès ou d'absence non signalée, un déplacement inutile pourra faire l'objet d'une facturation forfaitaire.

En cas d'arrivée sur les lieux et d'impossibilité de réaliser l'intervention pour une cause externe à SEBLINA (ex : absence du client, locaux inaccessibles, conditions d'hygiène non conformes, etc.), un forfait de déplacement de 50 EUR sera facturé, auquel pourront s'ajouter des frais de déplacement supplémentaires si la distance aller-retour entre le lieu d'intervention et le siège social de SEBLINA excède 50 kilomètres.

### 5. Garantie :

Les prestations de dératisation, désinsectisation, désinfection et dépiégeage sont garanties pendant 1 mois à compter de la dernière intervention prévue au devis, sous réserve que :

- les recommandations de SEBLINA soient respectées ;
- aucune autre entreprise ou traitement amateur n'ait été utilisé ;
- la problématique soit identique à celle initialement traitée. Une nouvelle intervention pourra être effectuée sans frais en cas de ré-infestation confirmée par SEBLINA.

Certaines interventions ponctuelles peuvent être exclues de garantie (mentionné sur le devis).

### 6. Responsabilité :

SEBLINA décline toute responsabilité :

- en cas de non-respect des consignes ou recommandations post-intervention ;
- pour des dommages causés par les nuisibles avant ou après l'intervention ;
- en cas de mauvaise accessibilité, humidité excessive, dégradation ou insalubrité du site traité ;
- pour toute perte d'exploitation ou dommage indirect.

## **Conditions Générales de Vente - SEBLINA**

### **7. Annulation / report :**

Les annulations ou reports doivent être notifiés au moins 24h à l'avance (48h pour les clients professionnels). Passé ce délai, un forfait de déplacement pourra être facturé.

### **8. Données personnelles :**

Les données collectées sont utilisées uniquement pour le traitement des demandes, devis, factures et suivi.

Elles ne sont jamais transmises à des tiers.

Conformément au RGPD, chaque client peut exercer son droit d'accès, de rectification ou de suppression à tout moment.

### **9. Juridiction compétente :**

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du siège social de SEBLINA, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie

